



-4114-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 8 mars 2022, à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Sont absentes :

Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5.

Assistent également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 février 2022
 - 3.2 Séance extraordinaire du 15 février 2022
 - 3.3 Procès-verbal de correction - Règlement # 2020-294
- 4. Message de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Journée internationale de la femme
 - 4.2 Proclamation de la 1^{re} journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022
 - 4.3 Rapport # DGE-1038 - Gagnon Branda - Élection 2021
 - 4.4 Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien
 - 4.5 Mme Marie-Ange Gagnon-Tremblay - 100 ans



4.6 Boréal Loppet - 12 mars

5. Développement économique

5.1 Rapport de la mairesse

5.2 Projet consolidation TQ3 et TQ50 - Annulation résolution R-211115-246

6. Développement culturel et communautaire

6.1 Rapport de la conseillère Mme Jannie Tremblay

6.2 Projet voisins solidaires - Demande d'aide financière

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

7.2 Centre Sylvicole Forestville inc. - Complexe hébergement de travailleurs

8. Sécurité publique

8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

8.2 Engagement au poste de pompiers

9. Travaux publics

9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

9.2 Vente chargeur sur roues

9.3 Réparation excavatrice

10. Hygiène du milieu

10.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

11. Loisirs et sports

11.1 Rapport du conseiller M. Carol Girard

11.2 Module de jeux parc centre-ville - Demande d'aide financière

12. Administration

12.1 Approbation et paiement des comptes

12.2 Rapport financier mensuel

12.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

12.4 Autorisation de publication de 6 appels d'offres

12.5 Aide financière

12.6 Transfert du prêt du quai de la SEDF

13. Ressources humaines

13.1 Recrutement emplois d'été

14. Actes législatifs

14.1 Passerelle VHR des deux-chutes - Cession des droits



15. **Affaires nouvelles**
16. **Période de questions des citoyens**
17. **Clôture et levée de la séance**

Séance ordinaire du 8 février 2022

R-220308-49

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 8 février 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Séance extraordinaire du 15 février 2022

R-220308-50

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 15 février 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Procès-verbal de correction - Règlement # 2020-294

R-220308-51

Conformément à l'article 92.1 de la Loi des cités et villes, la greffière Mme Dominique Tremblay, dépose un procès-verbal de correction, rédigé et signé par la greffière adjointe, Mme Lison Huard, afin de corriger des erreurs qui apparaissent évidentes à la simple lecture des documents soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de l'approbation du règlement # 2020-294 décrétant une dépense et un emprunt 7 500 000 \$ pour des travaux majeurs au quai, les corrections apportées sont :

- La date de subvention du ministère des Transports qui indiquait le 19 mars 2021 alors que la lettre indique le 19 mars 2020.
- La date de l'avis de motion indiquait le 10 novembre 2020 et la présentation du règlement le 11 mai 2021 alors que l'avis de motion et la présentation du règlement ont été effectués le 15 novembre 2021.
- Le montant non subventionné à emprunter indiquait 3 750 000 \$ alors que le calcul de l'emprunt moins les subventions, totalise 3 056 225 \$.

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le dépôt du procès-verbal de correction qui a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation du règlement d'emprunt.



Proclamation de la première journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020, date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19, représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « choisir, c'est ouvrir une porte »;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils, utilisables toute l'année, favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

En conséquence, le conseil municipal de la Ville de Forestville, proclame, le 13 mars 2022, la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et pour rappeler l'importance pour chacun de faire des choix, d'être autonome, de déterminer soi-même ses choix et son bien-être, que nous avons le droit de nous tromper et de recommencer.

**Rapport # DGE-1038 - Gagnon Branda - Élection 2021
R-220308-52**

Mme Dominique Tremblay, trésorière dépose le rapport # DGE-1038 intitulé « Liste des donateurs et rapport de dépenses » de Mme Branda Gagnon, pour les élections du 7 novembre 2021. Elle confirme que le rapport a été acheminé au directeur général des élections, et ce, conformément à l'article 357 de la Loi des cités et villes.

**Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien
R-220308-53**

CONSIDÉRANT que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

CONSIDÉRANT que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;



CONSIDÉRANT que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents,

Que la Ville de Forestville condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la Ville joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la Ville demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la Ville invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la Ville déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

**Projet consolidation TQ3 et TQ50 - Annulation résolution R-21115-246
R-220308-54**

CONSIDÉRANT que le conseil a accordé, le 15 novembre 2021, une aide financière de 25 000 \$ au Club Nord-Neige Forestville-Colombier concernant le projet de consolidation du sentier TQ3 et TQ50;

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés au projet et que l'aide financière de 25 000 \$, accordé par la résolution R-21115-246, a entièrement été remboursée par le Club Nord-Neige;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'annuler la résolution R-21115-246.

Projet voisins solidaires - Demande d'aide financière



R-220308-55

CONSIDÉRANT l'appel de projets « Voisins solidaires », financé par l'organisme Espace-Muni, qui vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives « Voisins solidaires » permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer une demande de financement et à signer au nom de la Ville de Forestville tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

Centre Sylvicole Forestville inc. - Complexe hébergement de travailleurs

R-220308-56

CONSIDÉRANT que le Centre Sylvicole Forestville inc. a fait une demande d'autorisation pour l'installation d'un complexe d'hébergement pour travailleurs auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que l'emplacement utilisé ne contraint pas l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme en vigueur;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer que la Ville de Forestville autorise le projet d'installation d'un complexe d'hébergement pour travailleurs temporaires du Centre Sylvicole Forestville inc dans la zone 600-A.

Engagement poste de pompier

R-220308-57

Il est résolu d'accepter la recommandation du Service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement des personnes au poste de pompier :

Nom	Division
Gabriel Prado	Longue-Rive
Alain Gauthier	Les Bergeronnes
Mireille Boivin	

Vente chargeur sur roues

Avis est donné par la directrice générale que, suite à l'affichage de vente d'actifs, le chargeur sur roues 1996 a été vendu à CMI Côte-Nord pour un montant de 20 000 \$ plus taxes applicables.

Réparation excavatrice

R-220308-58

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des réparations à l'excavatrice John Deere 2012, plus particulièrement aux points de pivots, du bras de relevage, usés par les années;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété, pour 2021, par le ministre concernant les appels d'offres publics;



CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a fait 2 demandes de soumission et qu'il a reçu la seule soumission suivante :

- Pat Mécanik inc.....7 500 \$

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Pat Mécanik inc. au montant de 7 500 \$ plus taxes applicables, pour la réparation des points de pivots du bras de relevage, comprenant les pièces, l'usinage et la main-d'œuvre. Les travaux devront être exécutés au plus tard le 15 avril 2022.

**Module de jeux parc centre-ville - Demande d'aide financière
R-220308-59**

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un module de jeux au parc centre-ville répond aux nombreuses demandes reçues par les jeunes familles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a comme objectif de mettre à niveau ses parcs et ses infrastructures afin de répondre aux besoins de sa population et particulièrement aux familles;

CONSIDÉRANT que le manque d'un module, adapté pour les enfants, limite l'attractivité de notre parc municipal.

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Gina Foster, directrice des loisirs, à présenter une demande d'aide financière au programme, à agir au nom de la Ville de Forestville et à signer tous les documents relatifs au projet de développement du parc Centre-Ville de Forestville.

**Approbation et paiement des comptes
R-220308-60**

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'il atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	192 452.80 \$
Comptes payés par chèques	224 264.57 \$
Comptes à payer	68 532.55 \$
Total	485 249.92 \$

**Rapport financier mensuel
R-220308-61**



Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 28 février 2022 préparé par Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.

Suivi mensuel du budget d'opération 2022							
POSTE BUDGÉTAIRES	28 Février		Budget total		Ratio		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	151 763 \$	124 461 \$	947 300 \$	948 929 \$	16%	13%	17%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	122 133 \$	168 606 \$	1 269 708 \$	1 329 181 \$	10%	13%	17%
TRANSPORT ROUTIER	269 209 \$	253 729 \$	1 737 260 \$	1 745 188 \$	15%	15%	17%
HYGIÈNE DU MILIEU	51 465 \$	36 878 \$	1 291 000 \$	1 042 800 \$	4%	4%	17%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	6 000 \$	4 500 \$	0%	0%	17%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	25 251 \$	19 723 \$	577 600 \$	671 400 \$	4%	3%	17%
LOISIRS & CULTURE	134 388 \$	120 531 \$	1 022 500 \$	1 011 600 \$	13%	12%	17%
FRAIS DE FINANCEMENT	87 778 \$	750 \$	539 000 \$	499 600 \$	16%	0%	17%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	61 100 \$	11 390 900 \$	13 039 100 \$	0%	0%	17%
TOTAL DES DÉPENSES	841 988 \$	785 777 \$	18 781 268 \$	20 292 298 \$	4%	4%	17%

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés R-220308-62

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 2022 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	10-02-2022	WSP	Programme d'exploitation en construction	4 313.00 \$
B.	21-02-2022	Édilex	Logiciel de rédaction des documents juridiques - Entente 3 ans (15 703.52 \$)	
			1 ^{re} année	6 500.00 \$
			2 ^e année	4 567.50 \$
			3 ^e année	4 636.02 \$

Autorisation de publication de 5 appels d'offres R-220308-63

CONSIDÉRANT que toute demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction, d'approvisionnement ou de services, comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété, doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire aller en appel d'offres dans les dossiers suivants :

1. Réfection de l'aéroport;
2. Réfection du quai;
3. Construction d'un dôme à sel;
4. Vidange, déshydratation et disposition des boues des étangs aérés;
5. Fourniture et installation de compteurs d'eau.



CONSIDÉRANT que les documents d'appels d'offres ont été déposés;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, :

- D'autoriser la publication sur le site SÉAO ainsi que dans le journal Haute-Côte-Nord pour les 5 appels d'offres précédents;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Dominique Tremblay, à titre de responsable des soumissions;
- D'autoriser le dépôt des soumissions au bureau de la directrice générale à la date déterminée aux documents d'appel d'offres ainsi que par voie électronique sur le SÉAO avant la fermeture des soumissions.

Aide financière

R-220308-64

Il est résolu d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Tournoi Hockey mineur	49 ^e édition	1 000 \$
Club quad	Réfection du pont Lac-aux-Pins sentiers TQ3 TQ50	7 500 \$

Transfert du prêt du quai de la Société d'Économie et de Développement de Forestville (SEDF)

R-220308-65

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution R-220215-47 afin d'autoriser le transfert du prêt # 0012383-PR4 de la Société d'Économie et de Développement de Forestville (SEDF).

CONSIDÉRANT que le prêt n'est pas relié à l'achat du quai mais au projet de dragage;

CONSIDÉRANT que la Ville assume déjà annuellement ledit prêt, ce qui permet de le laisser au nom de la Société d'Économie et de Développement de Forestville (SEDF);

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de ne pas procéder au transfert du prêt et d'annuler la résolution R-220215-47.

Passerelle VHR des deux-chutes - Cession des droits

R-220308-66

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2020, le Club Quad a obtenu une autorisation de construire, améliorer ou fermer un chemin multiusage en vertu de l'article 41 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier afin de procéder à la construction d'un pont VHR sur la rivière Sault-aux-Cochon, lequel est appelé la « Passerelle des Deux-Chutes »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a agi comme maître d'œuvre dans le projet de construction de la passerelle et qu'elle a obtenu certaines subventions nécessaires à cette fin;



CONSIDÉRANT que cette passerelle est utilisée par les clubs de quad et de motoneige, et ce, depuis la fin des travaux;

CONSIDÉRANT que les clubs de la région s'occupent conjointement et entièrement de l'entretien de la Passerelle et que la Ville de Forestville souhaite céder ses droits et obligations relatifs à la passerelle aux deux clubs (cessionnaires), lesquels désirent s'en porter acquéreur;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil d'administration de chacune des parties a été dûment adoptée afin d'autoriser cette cession de droits.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la mairesse et la directrice générale, à signer le contrat de cession des droits de la passerelle VHR des Deux-Chutes.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Richard Foster propose la levée à 19 h 48, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.